

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
 6 — 45 — — (pour Angers seulement) Omn.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 19 — — Express.
 7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
 4 — 44 — — soir, Omnibus.
 10 — 30 — — Poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Actes Officiels.

Le membre du Gouvernement de la défense nationale, garde des sceaux, ministre de la justice, délégué pour représenter le Gouvernement et en exercer les pouvoirs;

Vu le décret du 12 septembre 1870;

Vu la loi du 18 juillet 1837;

Vu la loi du 24 juillet 1867;

Considérant qu'il est urgent de procéder à la confection et à la mise en recouvrement des rôles généraux des contributions directes de l'exercice 1871;

Décète :

Article 1^{er}. — Les impositions votées par les conseils municipaux pour faire face, par suite de l'insuffisance de leurs secours, aux dépenses facultatives annuelles de l'exercice 1871, seront autorisées par les préfets.

Art. 2. — Les préfets pourront également maintenir en 1871 les impositions votées pour 1870 par les conseils municipaux, pour dépenses obligatoires ou facultatives annuelles, dans les communes qui n'auront pas pourvu au paiement de ces dépenses, avant le 1^{er} octobre 1870.

Art. 3. — Les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Tours, le 16 septembre 1870.

Ad. CRÉMIEUX.

Le gouvernement de la défense nationale décrète :

Art. 1^{er}. — L'article 75 de la Constitution de l'an VIII est abrogé.

Sont également abrogées toutes autres dispositions des lois générales et spéciales ayant pour objet d'entraver les poursuites contre les fonctionnaires publics de tout ordre.

Art. 2. — Il sera ultérieurement statué sur les peines civiles qu'il peut y avoir lieu d'édicter, dans l'intérêt public, contre les particuliers qui auraient dirigé des poursuites téméraires contre des fonctionnaires.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 19 septembre 1870. (Suivent les signatures)

A LA FRANCE !

Avant l'investissement de Paris, M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, a voulu voir M. de Bismark pour connaître les dispositions de l'ennemi.

Voici la déclaration de l'ennemi :

La Prusse veut continuer la guerre et réduire la France à l'état de puissance de second ordre ;

La Prusse veut l'Alsace et la Lorraine jusqu'à Metz, par droit de conquête ;

La Prusse, pour consentir à un armistice, a osé demander la reddition de Strasbourg, de Toul et du Mont-Valérien.

Paris exaspéré s'ensevelirait plutôt sous ses ruines.

A d'aussi insolentes prétentions, en effet, on ne répond que par la lutte à outrance.

La France accepte cette lutte et compte sur tous ses enfants.

Les membres délégués du Gouvernement,
 CRÉMIEUX, GLAIS-BIZOIN, FOURICHON.
 Tours, le 24 septembre 1870.

Vu la proclamation ci-dessus qui constate la gravité des circonstances ;

Le Gouvernement décrète :

Toutes les élections municipales et pour l'Assemblée constituante sont suspendues et ajournées.

Toute élection municipale qui serait faite est annulée.

Les préfets pourvoieront par le maintien des municipalités actuelles ou la nomination de municipalités provisoires.

Les membres délégués du Gouvernement,
 CRÉMIEUX, GLAIS-BIZOIN, FOURICHON.

Chronique Politique.

La Gazette officielle, de Florence, dit que les pertes des troupes italiennes dans le combat de Rome s'élèvent à 22 tués, dont 3 officiers.

Les troupes pontificales faites prisonnières comprenaient 4,800 Italiens et 4,500 étrangers, ce qui, avec les prisonniers précédemment faits, porte le nombre total à 10,700.

A la suite de désordres dans la cité Léonine, causés par la population qui se soulevait contre les gendarmes pontificaux, le pape a demandé au général Cadorna d'envoyer des troupes pour maintenir l'ordre. Le général Cadorna, déférant à cette demande, a envoyé ces troupes.

Un télégramme de Florence dit qu'à Rome, la population menaçait d'abattre les écussons des légations étrangères, parce qu'ils sont unis à l'écusson pontifical. Celui de Portugal a même été abattu.

Le général Cadorna a donné des explications satisfaisantes et a pris des mesures pour empêcher ces faits de se renouveler.

La junte de Viterbe annonce que les comices pour le vote du plébiscite sont convoqués pour le 2 octobre prochain.

Les journaux espagnols annoncent que M. Olozaga aurait été révoqué, pour avoir entre-tenu des relations officielles avec le gouvernement provisoire de la République française, sans y avoir été préalablement autorisé.

Suivant d'autres feuilles, M. Olozaga aurait été simplement invité à se rendre à Vigo pour fournir des explications sur sa conduite.

Le Progrès de la Côte-d'Or prétend tenir de source certaine que M. de Kératry a découvert à la préfecture de police les preuves écrites du coup d'Etat qui devait avoir lieu le 5 septembre. Tous les agents de police étaient requis par M. de Palikao. On devait jeter à Mazas les républicains et les membres de la gauche. M. de Palikao était proclamé lieutenant-général de l'empire et traitait, avec l'appui de la droite, au nom de la régence.

DÉMARCHE DE M. JULES FAVRE AU QUARTIER-GÉNÉRAL DU ROI DE PRUSSE.

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Jules Favre s'est rendu dimanche dernier au quartier-général prussien, à Maux.

Cette démarche spontanée, faite en dehors de toute préoccupation d'étiquette diplomatique et dictée exclusivement par un sentiment d'humanité, avait pour objet d'obtenir la cessation de la guerre.

En prenant cette initiative, notre ministère des affaires étrangères a donné la sanction la plus éclatante aux idées si généreuses et si élevées qu'il développait naguère en faveur de la paix dans les circulaires adressées par lui à l'Europe, et notamment dans celle du 17 septembre. Le Gouvernement de la défense nationale aura donc fait tout ce qui dépendait de lui pour mettre un terme aux maux de la guerre et pour arrêter les massacres qui, depuis un mois, attristent et épouvantent le monde civilisé. Si donc la lutte continue, que la responsabilité des événements douloureux retombe toute entière sur la Prusse. Cette responsabilité ne pourrait atteindre le Gouvernement actuel de la France. L'Europe comprendra maintenant de quel côté se trouve le besoin de conquête et de prépondérance militaire. Elle ne s'étonnera pas non plus de voir la France, qui a satisfait à tous les devoirs que lui imposait l'humanité, persévérer avec une énergie que ses malheurs n'auront pu abattre dans sa résistance défensive et mettre tout en œuvre pour sauver son honneur national.

Toute la responsabilité du sang versé, répétons-le bien haut, retombera sur ceux qui n'auront pas voulu faire la paix.

NOUVELLES DE PARIS.

M. Jules Durnof est arrivé à Evreux, dans un ballon qui avait fait le trajet de Paris à cette ville en trois quarts d'heure. Le courageux aéronaute, qui avait été aperçu par les Prussiens, et qui avait été canonné par eux, a apporté trois sacs de dépêches pesant plus de 250 kilos. Les nouvelles que donne cet aéronaute sur la situation de la capitale sont bonnes. Le courage et la confiance y règnent, quoiqu'on y entende sans cesse le bruit du canon. La redoute de Montre-Tout, qui n'était point ache-

vée, a été un moment occupée par les Prussiens; mais le feu du fort Valérien les a empêchés de s'y maintenir. Au Bourget, l'ennemi a voulu former en redoute quelques maisons qui n'avaient pas été abattues. Il en a été délogé par la troupe et la garde mobile.

Comme on l'a vu plus haut, un aéronaute est arrivé. Il a apporté quelques exemplaires du Journal officiel du 20.

C'est ce numéro qui contient le décret portant l'abrogation de l'article 75 de la constitution de l'an VIII.

Nous y avons trouvé en outre le récit d'un engagement sérieux qui a eu lieu entre Clamart et Villejuif. La veille, un détachement sous les ordres du général d'Exéa, avait attaqué un corps prussien de 4,000 hommes et l'avait repoussé.

Le 18, le général Ducrot avait constaté la présence en force de l'ennemi. Lorsque le 19 au matin les Français commencèrent l'attaque, ils se trouvèrent en face de masses ennemies établies dans les bois.

La canonnade fut terrible. Après un combat dans lequel l'artillerie française se distingua à plusieurs reprises, le général Ducrot se replia sous les forts.

La garde mobile de Paris a vu le feu avec calme.

Un bataillon de la garde mobile de l'Ille-et-Vilaine s'est particulièrement distingué. Allons, bravo les Bretons !

Nous compléterons demain ces renseignements écrits à la hâte et qui nous sont transmis à la dernière heure.

L'esprit de la capitale est excellent. Tout le monde fait son devoir, et les Prussiens peuvent être convaincus que les Parisiens se feront tuer sur leurs remparts, plutôt que de céder un pouce de terrain.

Nous recevons la nouvelle de quatre ou cinq sorties victorieuses, faites par la garnison de Paris, et à la suite desquelles les Prussiens ont été refoulés du côté de l'Est.

Paris est résolu à se défendre comme Strasbourg.

COMBATS AUTOUR DE PARIS.

Voici les renseignements qui nous arrivent par voie de Chartres :

On lisait sur le placard imprimé lundi soir par les soins de la préfecture :

« 4 heures. — On annonce de Rambouillet qu'on entend une forte canonnade du côté de Versailles. »

Aucun renseignement officiel n'est parvenu à Chartres sur le résultat de cet engagement. Mais nous avons recueilli, de la bouche de plusieurs personnes certains détails que nous allons reproduire, les uns en les considérant

comme très-probablement exacts, les autres en les donnant sous toutes réserves.

Un cultivateur de Châteaufort, qui a beaucoup de parents dans la Beauce, se trouvait lundi dans notre ville. Il aurait raconté que dimanche, vers midi, 10,000 Prussiens environ se sont présentés dans le village pour procéder à leurs réquisitions habituelles. Mais, au moment où ils commençaient à prendre position, un corps de 20,000 Français, arrivant au pas de course, les aurait chargés avec furie et repoussés la baïonnette dans les reins, après une lutte de deux heures.

Un autre cultivateur des environs de Chevreuse, assez connu à Chartres et dans les environs, où il a aussi des parents, était ici avant-hier. Voici ce qu'il a raconté à un de ses amis, de la bouche duquel nous le tenons :

Lundi, un corps nombreux de Français (40 à 50,000), a attaqué les Prussiens un peu au nord de Chevreuse : c'est là qu'aurait eu lieu la canonnade entendue de Rambouillet. D'après lui, les ennemis auraient été complètement battus et obligés de battre en retraite à une distance de plusieurs lieues. Il se disait si sûr de ce qu'il avançait qu'il se rendait à Ormoy, commune de Dammarie, afin d'y reprendre ses chevaux, séjournant chez un de ses cousins, pour retourner ensemer en blé les terres de sa ferme.

Les renseignements qui précèdent nous paraissent être d'une assez grande exactitude, en égard aux personnes de qui ils émanent. Nous n'oserions en dire autant de ceux qui suivent, et nous les enregistrons simplement pour tenir nos lecteurs au courant des bruits qui circulent.

On dit que lundi les Prussiens ont été battus dans les environs de Lonjumeau, et mardi à Montfort l'Amaury.

On ne sait absolument rien, à l'heure où nous écrivons, de l'importance des pertes, soit du côté des Français, soit du côté des Prussiens, et nous engageons nos lecteurs à se tenir en garde contre des chiffres qui nous paraissent exagérés.

On écrit de Chartres, le 24 septembre : Nous recevons par des personnes des environs de Paris, quelques détails sur les engagements qui ont eu lieu, depuis le 18, dans les environs de Paris. Tous les renseignements s'accordent à attribuer une certaine importance à l'affaire qui a eu lieu du côté de Sèvres. Plusieurs versions circulent à cet égard.

Une première version dit que les troupes prussiennes avaient d'abord occupé les travaux entrepris à Montretout (près Saint-Cloud), travaux non encore complètement achevés; mais qu'ils en avaient été délogés avec des pertes considérables qui leur ont été infligées surtout par l'artillerie du Mont-Valérien.

D'après une autre version, les Prussiens s'avancant par Sèvres, se seraient dirigés sur Billancourt (territoire de Boulogne-sur-Seine) par le pont de Sèvres, qui n'avait été qu'en partie détruit. Mais pendant qu'ils effectuaient le passage de la Seine, ils avaient été foudroyés par les batteries du Mont-Valérien, et par celles du coteau de Meudon. Un grand nombre des leurs ont été précipités dans la Seine, et leurs pertes sont considérables.

On dit aussi qu'un grand nombre de Prussiens prisonniers sont dans Paris.

Sous toutes réserves.

Une dépêche adressée le 22, par le sous-préfet de Montargis au préfet d'Orléans, dit que le chef de gare de Fontainebleau annonce que 3,500 Bavares, artillerie, génie, infanterie et cavaliers sont arrivés le 21 à Fontainebleau venant de Melun. Ils logent chez les habitants. La gare a été respectée.

On annonce de Puiseaux que 2,000 ennemis, campant aux environs de Malesherbes, sont désorganisés et manquent de munitions. Des francs-tireurs sont de ce côté. Tous les renseignements s'accordent à dire que l'ennemi est débandé.

Une embarcation portant sept Prussiens

éclairés a été surprise près de Charanton par des francs-tireurs de la Société de sauveteurs qui attendaient en embuscade.

Six ont été tués; le septième, blessé, a été ramené prisonnier.

LA BATAILLE DE L'ISLE-ADAM.

Beauvais, 24 sept., 11 h. 25 soir.

Préfet de l'Oise au Gouvernement.

Grand combat, hier, toute la journée, entre Pontoise et l'Isle-Adam.

Explosion épouvantable entendue partout et jusqu'à Beauvais à la même heure.

Un certain nombre de fuyards prussiens arrivent dans le département. Tout le monde court aux armes.

Une rencontre a eu lieu aujourd'hui entre les paysans et un convoi prussien. Le fils d'un conseiller général a été blessé et un homme tué.

D'après une dépêche du Havre, en date du 23 septembre au soir, le courrier du comte Mickiewitz, arrivé dans cette ville, confirme le succès des Français à Meudon.

Orléans, 23 septembre. — Diverses informations de Neuville-aux-Bois portent qu'un brillant engagement entre l'avant-garde d'un escadron du 6^e hussard et deux pelotons de cavalerie prussienne a eu lieu.

L'escadron a chargé jusqu'aux portes de Pithiviers; mais il s'est replié devant des forces supérieures, faisant quatre prisonniers prussiens.

Les Français ont eu un officier blessé et trois hussards disparus.

Les troupes dont parle cette dépêche font partie de la colonne du général Du Colombier, qui occupait Provins.

CAPITULATION DE TOUL.

La nouvelle de la capitulation de Toul, à 5 h. du soir vendredi, paraît certaine.

Plusieurs personnes sorties de Toul le 25 septembre sont arrivées à Colombey et l'ont affirmé. Les habitants auraient forcé le commandant de place de rendre la ville. D'Autreville ou voyait les lueurs de l'incendie dans la soirée de jeudi.

Schlestadt, 25 septembre, 8 h. 38 m.

L'administration du Bas-Rhin au ministère de l'intérieur.

A Strasbourg, République proclamée le 12 septembre. Le Préfet Pron donne sa démission. Le général Ubrich nommé Charles Borsch préfet. La commission municipale constituée élit maire le docteur Kuss.

Le 19 septembre, M. Valentin entre à Strasbourg à la nage sous le feu des avant-postes aux Contades. Il n'est pas blessé. Reconnu préfet le lendemain, il publie une proclamation. Strasbourg peut tenir et tiendra.

Depuis le commencement du siège, malgré l'énormité des dégâts matériels, le chiffre des victimes faites par le bombardement, ne s'élève qu'à 44 personnes.

Voici, d'après une source sûre, les positions des armées prussiennes et de leurs quartiers généraux le 21 septembre :

Le roi Guillaume, à Meaux.
Le prince Albert, à Brunoy.
Le prince Royal à Fontainebleau.
Le prince de Saxe, à Berons.
Général Vogel de Falkenstein, à Choisy-le-Roi.

DÉPÊCHES PRUSSIENNES.

Hagueneau, 24 septembre. — Un arrêté ministériel prussien ordonne l'organisation définitive du service des postes de la confédération dans l'Alsace et la Lorraine allemandes.

Les autres districts français occupés par les Prussiens seront administrés suivant les règlements existants.

Skenninge, 24 septembre. — Une flotte de dix-huit navires français a passé, se dirigeant vers l'Ouest.

ENCORE LA VENDÉE.

Le petit-fils de Cathelineau, le héros Vendéen, fait appel à ses compatriotes, aux petits-fils des compagnons de son père, et se met à leur tête pour chasser l'étranger.

Voici la lettre que M. de Cathelineau a adressée au ministre de la guerre :

« Tours, le 22 septembre 1870.

» Monsieur le ministre de la guerre,
» J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de lever dans la Vendée des volontaires destinés à harceler l'ennemi comme éclaireurs et francs-tireurs.

» Vous connaissez le courage des Vendéens.
» Vous savez quelle fut l'influence de mon nom dans ce pays.

» Je serais honteux dans la circonstance présente de n'en pas profiter pour aider à chasser l'ennemi et à sauver l'honneur de la France.

» Je suis, monsieur le ministre, etc.

» HENRI DE CATHELINEAU.

Approuvé : GLAIS-BIZOIN.

Approuvé et fortement recommandé à M. le ministre de la guerre. CRÉMIEUX.

Le ministre a immédiatement répondu :

« Ministère de la guerre,

» Le ministre secrétaire d'Etat de la guerre autorise M. de Cathelineau (Henri) à exercer les fonctions de commandant dans le corps-franc des volontaires de la Vendée, et lui reconnaît le titre de belligérant.

» Tours, le 22 septembre 1870.

» Pour le ministre et par son ordre,

» Le secrétaire-général, LEFORT. »

M. de Cathelineau a immédiatement adressé la proclamation suivante aux provinces de l'Ouest :

« Tours, siège du gouvernement de la défense nationale, le 22 septembre 1870.

» Braves habitants de l'Ouest ! Vendéens ! Bretons !

» L'ennemi est au cœur de la France; redoutable et terrible, il avance de jour en jour.

» Levons-nous pour défendre nos femmes et nos enfants; n'attendons plus, levons-nous !

» Que notre seule ambition soit le salut de la patrie; pleins de confiance en Marie et couverts de son égide, partons.

» Nos pères ont combattu pour la foi, ils furent des héros; ils sont morts, mais ils furent victorieux, car leur foi fut sauvée, et leurs noms glorifiés survivront d'âge en âge.

» Vous, leurs dignes enfants, levez-vous ! La France éprouvée a tourné vers vous ses regards; elle vous appelle, elle vous attend pour sauver son honneur.

» Que notre cri à nous soit : Dieu et la France ! et nous serons victorieux.

« Un vieux soldat Vendéen,

» CATHELINEAU. »

Cette proclamation est suivie d'une note ainsi conçue :

« Occupé à organiser une commission pour votre armement, dans quelques jours je serai au milieu de vous et vous ferai connaître le rendez-vous général. »

Uniforme :

Petit chapeau mou avec plume noire sur le côté ;

Pantalon bleu foncé, liseré bleu clair ;

Vareuse même couleur ;

Ceinture bleu clair, couleur du liseré.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Jusqu'à nouvel ordre, le *Moniteur universel* est chargé de la publication des actes et documents officiels, émanés de la délégation gouvernementale à Tours, ou communiqués par elle.

Cette publication officielle sera séparée du

texte du journal par un signe typographique particulier.

Le *Moniteur* conserve son entière indépendance pour tout ce qui se rattache à la rédaction politique et littéraire.

De son côté, le gouvernement n'est responsable que des publications faites sous cette rubrique : *Bulletin officiel de la délégation du gouvernement de la défense nationale.*

— Une dépêche de Milan annonce le passage dans cette ville de M. Thiers se rendant à Saint-Petersbourg.

La santé de l'illustre homme d'Etat était parfaite.

— L'armée de Lyon, dans laquelle entrent toutes les réserves d'Afrique, et qui est destinée à opérer dans l'Est, envoie déjà des détachements à Besançon et dans les Vosges.

— On évalue à 500 le nombre des soldats français qui ont réussi à pénétrer dans Toul.

Ces soldats font partie de l'armée qui a pris part à la bataille de Sedan.

— On écrit de Cognac, que le duc d'Aumale se porte candidat à l'Assemblée constituante dans la Charente-Inférieure.

Notre correspondant ajoute qu'il en a été avisé par le secrétaire particulier du duc.

— Le vicomte de Laguéronnière, arrivé de Constantinople par le paquebot des Messageries, et qui avait été arrêté, a été mis en liberté par ordre du procureur de la République.

— Le colonel de la garde nationale de Marseille a fait afficher un avis annonçant la formation de compagnies d'ouvriers pour les travaux destinés à la défense de la ville.

— On mande du Havre, le 22 septembre, qu'un soldat ivre a voulu mettre le feu à la poudrière du fort. Il a été arrêté à temps.

— La Province de Bordeaux ouvre une souscription pour une mitrailleuse cuirassée et à tir continu, inventée par M. Digot. Ce terrible engin est facile à transporter; il met l'artilleur qui le sert à l'abri des projectiles et de plus il ne court pas le risque d'être pris par l'ennemi, la machine pouvant faire explosion à un moment donné.

Cette mitrailleuse serait construite en six jours et elle ne coûterait que 1,000 fr.

— Le maire de Pithiviers, M. Brière, n'ayant pas gardé devant l'ennemi l'attitude que lui commandaient ses fonctions, vient d'être révoqué par le préfet du Loiret, qui l'a remplacé par le premier conseiller municipal inscrit au tableau.

— M. Dolfus, avec ses francs-tireurs alsaciens, a fait tant de mal aux Prussiens que ceux-ci ont mis sa tête à prix.

— Nous croyons savoir que M. Marc Dufrasse va être chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône. Ses principes bien connus et qui ont résisté aux plus dures épreuves, son honnêteté, sa modération, le rendent éminemment propre à remplir cette place, qui demande beaucoup de tact et de fermeté.

— Le *Journal du Havre* annonce que le maréchal Vaillant est parti pour l'étranger.

— La *Gazette du Midi* raconte qu'on a découvert de nouvelles cartouches distribuées à un détachement de cavalerie, et qui contenaient du sable au lieu de poudre.

— On nous communique les renseignements suivants :

« Quand les Prussiens se présentent dans un pays, par petites escouades de 20, 30, 40, 50, ils arrivent toujours inopinément et annoncent effrontément qu'ils ont là près d'eux 2 ou 3,000 hommes : le plus souvent il n'en est rien; c'est un moyen ingénieux de s'imposer; ils ont ainsi procédé à Pithiviers, où quelques timides se sont empressés de s'en effrayer. Il y aurait un moyen bien simple à employer contre eux : ce serait de les introduire dans un endroit quelconque, de parlementer et d'envoyer prévenir les gens de cœur et les gardes nationaux

du pays; il n'y a pas à en douter, les Prussiens se rendraient sur-le-champ si on les entourait de la sorte; c'est l'avis de toutes les personnes qui les ont vus de près; ils sont, en effet, loin de briller par le courage quand ils voyagent isolément, et ils ont bien soin, en entrant dans les villages, de demander s'il n'y a pas des francs-tireurs ou des mobiles.

Que partout chasseurs et pompiers se tiennent donc sur leurs gardes; que les fusils chargés à balle ou mieux encore avec du plomb à loup ou des chevrotines, soient mis en un lieu sûr et sous la main: en un clin-d'œil on dispersera ces petits groupes d'ennemis nomades, effrontés et pillards.

LE LIEUTENANT BARATTE.

On lit dans le *Moniteur universel*:

Nous avons raconté avec quelle intrépidité, quel sang-froid, quelle persévérance M. Baratte, jeune officier du 99^e de ligne, avait sauvé le glorieux drapeau de son régiment.

Nous avons dit qu'arrivé à Paris après mille dangers, mille souffrances physiques et morales, M. Baratte s'était présenté au ministère de la guerre sans prendre le temps de manger et de changer de vêtements, pour y rendre compte de sa courageuse mission.

M. Baratte a été décoré sur le champ.

On nous apprend que le jeune officier a été repris par les Prussiens; voici dans quelles circonstances:

N'aspirant qu'à se trouver de nouveau en face de l'ennemi, l'héroïque lieutenant, sur l'ordre du ministre, quittait Paris pour se rendre au poste qui lui était assigné. Déjà les colonnes prussiennes enveloppaient en partie la capitale, et les coureurs du roi Guillaume sillonnaient le pays de tous côtés.

M. Baratte, déguisé en ouvrier, cheminait entre Versailles et Rambouillet, lorsqu'il tomba au milieu d'un détachement de uhlans. Arrêté, il fut interrogé par un officier prussien. Ses réponses ne parurent pas satisfaisantes, sans doute, car il fut enfermé dans une chambre et gardé à vue.

Il était là depuis une demi-heure, maudissant sa mauvaise fortune et cherchant un moyen nouveau de se tirer de ce triste pas; l'idée lui était même venue que, son identité bien établie, les Prussiens ne se feraient peut-être aucun scrupule de le fusiller, lorsqu'il entendit un léger bruit derrière lui.

Il se retourna vivement.

— Chut! fit une voix.

Et M. Baratte aperçut un paysan qui venait de lui ouvrir une issue inconnue.

« Prenez ce costume, dit le brave homme en tendant un paquet de hardes, déguisez-vous. Dans la chambre où je suis, se trouve une fenêtre grillée, un barreau est déscellé. Ce côté n'est pas gardé. Il y a un bois à cent mètres. Bonne chance. »

M. Baratte était libre dix minutes après, et arrivait hier à Tours, où il racontait au délégué du ministère de la guerre sa nouvelle odyssee.

Il faudra savoir le nom de ce paysan et s'en souvenir à l'heure des récompenses.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Aux Habitants de Maine-et-Loire.

Citoyens,

Cessez les vaines querelles.

Sachez que l'ennemi, c'est l'armée du roi Guillaume.

Laissez au gouvernement de la République toute sa liberté et tout son temps pour vous trouver des armes, pour organiser toutes vos ressources.

Strasbourg et Metz arrêtaient chacune une armée, Paris tiendra l'autre en échec, pendant que nous formerons, que nous armerons de nouvelles légions.

Vous, Citoyens, préparez-vous à défendre vous-mêmes votre Anjou.

Comprenez-le bien: cet empire exécrable, dont les créatures osaient déjà balbutier une mensongère apologie, a laissé la France dans un tel état qu'il faut pour la sauver toute l'énergie du désespoir.

Il ne s'agit plus de voter mais de se battre. La République compte sur vos courages comme elle comptait sur vos votes.

Vive la France! Vive la République!

Le préfet de Maine-et-Loire.

H. ALLAIN-TARGÉ.

Un décret du membre représentant du Gouvernement de la défense nationale, garde des sceaux, ministre de la justice, nomme procureur de la République près le tribunal de première instance de Saumur, M. Lecocq, en remplacement de M. Charil de Ruillé.

Ainsi que nous l'avions annoncé, 1,200 hommes de la garde mobile ont quitté notre ville samedi soir et ont été dirigés sur Bourges.

Le départ, d'abord fixé à cinq heures, n'a eu lieu cependant qu'à dix heures et demie. Le défilé s'est fait à sept heures et demie. Pendant tout le parcours, de la place du Chardonnet à la Gare, des chants patriotiques, la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, ont retenti. Sur la place de la Bilange, les cris de vive la mobile ont répondu aux vivats des jeunes *moblots*.

Arrivés à l'extrémité du pont Napoléon, les huit compagnies ont pris place sur la levée qui longe la Loire et sur la place de la Gare, puis chaque compagnie a été appelée pour être embarquée dans les wagons qui lui étaient destinés.

Tous ces jeunes gens se montraient pleins d'enthousiasme; ils se félicitaient surtout de sortir de l'inaction dans laquelle on les maintenait depuis plus d'un mois.

Mais aussi, que de serremments de cœur, que de larmes ont été versées par des parents, qui maudissent, et avec raison, le régime qui vient de crouler si ignominieusement et qui a sacrifié si lâchement la patrie.

A dix heures et demie, la locomotive s'est mise en marche; aux cris de vive la mobile ont répondu ceux de vive la France! vive Saumur!

Les 1,200 mobiles du Saumurois ont pour chirurgien M. le docteur Bouchard, fort aimé et estimé dans notre ville. M. Bouchard est parti samedi soir avec le bataillon.

Hier il est arrivé à Saumur des détachements de diverses armes qui ont été casernés à l'Ecole de cavalerie:

150 hommes du 3^e lanciers;

60 hommes du 1^{er} chasseurs à cheval;

Et un autre détachement du 9^e chasseurs.

Ils ont amené avec eux 150 chevaux et des mulets.

Une correspondance arrivée hier à Saumur annonce d'une façon positive que 150,000 hommes sont concentrés entre Orléans et Tours et 120,000 entre Orléans et Bourges.

L'appel à la nation a été entendu dans notre pays; on parle de nombreux enrôlements volontaires; chacun choisit le corps auquel il veut être incorporé.

Le P. Pujaud, missionnaire de l'Immaculée conception à Notre-Dame-des-Ardilliers, doit quitter notre ville d'ici 24 ou 48 heures. Il s'est présenté comme aumônier et infirmier des jeunes mobiles qui sont partis samedi soir.

On comprend combien la présence de ce zélé missionnaire sera utile au milieu de notre jeunesse. Nos compatriotes seront assurés de trouver des consolations spirituelles et les secours que peut réclamer leur position. D'un autre côté, le P. Pujaud sera l'intermédiaire des familles. Cet excellent prêtre s'est mis à la disposition des mères pour donner des nouvelles de leurs enfants.

Un autre homme de bien de notre pays, M. Demarest, maire de Bagneux, s'est enrôlé

dans les infirmiers et se rend à Bourges avec le P. Pujaud.

Le camp de Tours est situé au sud de la ville, à cheval sur la grande avenue de Grammont et à un kilomètre environ de l'extrémité sud de la rue Royale.

Les bagages pour le Mans ne sont plus acceptés sur le chemin de fer de Tours au Mans, tant il y a foule de voyageurs.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

La cathédrale d'Angers offrait, vendredi matin, un aspect à la fois religieux et militaire. L'église était remplie des chefs et soldats de la garde mobile, venus, avant leur départ, pour assister à la messe dite par Mgr l'évêque d'Angers à leur intention.

Monseigneur a célébré la messe, assisté de MM. Bompois et Chesneau, vicaires généraux. A la fin de la messe, Mgr Freppel, revêtu de ses ornements pontificaux, mitre en tête, a prononcé une allocution qui a vivement ému son auditoire. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire cette page éloquente, qui joint aux plus nobles inspirations de la foi et du patriotisme, des conseils qu'on ne saurait trop propager en ce moment:

« Messieurs,

« J'applaudis à la pensée que vous avez eue de vous réunir au pied des autels pour appeler sur vos armes la protection de Dieu. A la veille d'aller rejoindre vos frères de l'armée, pour défendre avec eux le sol sacré de la patrie, vous vous êtes souvenus que l'homme ne tire pas toute sa force de lui-même, qu'il y a au-dessus de lui une puissance souveraine qui gouverne ses actes et qui règle sa destinée; et alors, vous inclinant devant celui qui tient notre vie entre ses mains, vous êtes venus demander à la Religion une prière et une bénédiction.

« La Religion, Messieurs, ne saurait demeurer indifférente devant cet élan de votre foi. Car elle est, avec la patrie, la grande intéressée dans une lutte où se joue pour des siècles peut-être l'avenir du monde civilisé. Soldats de la France, vous êtes encore, vous êtes de plus, je n'hésite pas à le dire, les soldats de l'Eglise, et en combattant pour le pays, vous défendez la Religion.

« Oui, il a plu à Dieu d'unir ces deux grandes causes par un lien indissoluble. Inaugurée, il y a quatorze siècles, sur un champ de bataille, l'alliance entre la France et l'Eglise a traversé notre histoire, toujours vivante et féconde. Nous lui devons les plus belles pages que renferment nos annales. Sitôt que la France est abaissée, l'Eglise est en souffrance: hélas! nous ne le sentons que trop en ce moment; et chaque fois que ce soldat de la Providence parvient à ramener la victoire sous ses drapeaux humiliés, la Religion ne tarde pas à voir se rouvrir devant elle une ère de liberté et de progrès.

« Il y a donc, Messieurs, pour vous soutenir dans votre haute et périlleuse mission, les trois mobiles les plus puissants qui agissent sur le cœur de l'homme. D'un côté, c'est la famille qui réclame le secours de vos bras. Devant l'insolence d'un agresseur brutal, elle demande à votre bravoure l'intégrité du sol de vos pères, l'honneur et la sécurité du foyer domestique. D'autre part, c'est la patrie qui fait appel à votre dévouement. Menacée dans son unité et dans son indépendance, elle vous demande à rester ce qu'elle était jusqu'ici, la grande nation, la tête de colonne de la civilisation chrétienne, la protectrice des faibles, la généreuse initiatrice de tout ce qu'il y a de vrai et de juste dans le monde, le rempart et la liberté des peuples contre l'invasion des barbares, d'où qu'ils viennent et quelque nom qu'ils portent. Et enfin, unissant sa voix à celles de la famille et de la patrie, la religion s'adresse à votre foi, et elle vous demande, à son tour, d'arrêter les progrès d'une puissance qui porte avec elle dans ses fourgons les armes de l'hérésie, et dont le triomphe répandrait sur l'Europe les systé-

mes d'impiété forgés dans ses écoles et dans ses universités.

« Non, jamais soldats chrétiens n'ont eu l'honneur de défendre des intérêts plus sacrés, jamais fils de la France n'ont été appelés sous les drapeaux dans des circonstances plus solennelles. Aussi je comprends la noble ardeur qui enflamme vos cœurs; je comprends cette mâle énergie, cette attitude ferme et résolue que vous montrez en face des périls qui vous attendent. Ainsi marchaient vos pères, ces guerriers de l'ancienne marque qui ont su forcer l'admiration de leurs ennemis eux-mêmes, ces héros de l'Anjou et de la Vendée qui, avec de si faibles ressources, ont accompli de si grandes choses et qui ont étonné le monde par des prodiges de valeur sans pareils dans l'histoire.

« A leur exemple, mes chers amis, conservez avant tout le respect de la discipline, sans lequel la bravoure individuelle ne peut rien. La discipline est le nerf d'une armée: tout se relâche avec elle. Quand ce grand ressort de la vie militaire vient à se détendre ou à se briser, le jeu de l'ensemble s'arrête, les éléments de la résistance se désagrègent, l'esprit de corps disparaît, et la dissolution des forces collectives devient la conséquence fatale du mépris de la règle.

« Que la parole de vos chefs reste donc pour vous une parole sacrée: c'est la Patrie elle-même qui vous parle par leur bouche, et qui vous demande l'obéissance comme la première condition du succès. Or, il est glorieux d'obéir quand c'est la Patrie qui commande. Aussi bien avez-vous la bonne fortune de voir à votre tête des hommes qui ont marqué pour la plupart dans le service des armes, et qui méritent toute votre confiance par l'énergie et les lumières d'un patriotisme éprouvé.

« Au respect de la discipline, joignez l'esprit de sacrifice, tel que la foi le commande et l'inspire. Oui, la foi! c'est à dessein que je prononce ce grand mot, qui est la racine de tous les vrais dévouements. Un illustre capitaine, celui-là même qui préside en ce moment à la défense nationale, disait, il y a quelques années, dans un écrit resté célèbre: Ce qui fait la supériorité du soldat chrétien, c'est qu'il a foi dans une vie future. Ce sentiment d'un avenir immortel le relève à ses propres yeux, soutient son courage et fortifie en lui l'esprit de sacrifice. S'il tombe martyr du devoir, il sait que Dieu réserve des récompenses infinies à ceux qui versent leur sang pour la Patrie. Mais aussi, Messieurs, sachons nous placer sous le regard de Dieu tels que nous devons être pour mériter sa clémence.

« Faisons-lui l'offrande de nous-mêmes avec une entière abnégation. Et si notre conscience n'a pas cette liberté des enfants de Dieu, qui résulte de l'affranchissement du mal, profitons du temps qui nous reste pour la décharger dans le cœur du prêtre, ministre du pardon et de la miséricorde. Ah! rien n'est beau, rien n'est grand, rien n'est fort comme le soldat qui, libre de toute inquiétude sur son passé, peut envisager l'avenir sans crainte et présenter à l'ennemi un cœur pur dans une poitrine d'airain.

« Et maintenant, partez, mes braves amis, allez avec confiance là où Dieu et la patrie vous appellent. Saint Maurice et ses compagnons, les patrons de ce temple et de ce diocèse, étendront sur vous, du haut du ciel, leurs mains protectrices, eux, l'éternel honneur et le modèle des soldats chrétiens.

« Quant à nous, que notre ministère retient auprès de vos familles, nous restons avec ce que vous avez de plus cher au monde; nous restons avec vos mères et vos sœurs, pour les consoler, pour former avec elles une sainte ligue de prières, pour obtenir de Dieu, avec le succès de vos armes, votre prompt et heureux retour au sein de vos foyers. Et moi, votre évêque et votre père selon la foi, c'est avec une profonde émotion que je vous vois partir pour la guerre, vous qui êtes la fleur de mon troupeau. Mes vœux et mes prières vous accompagneront en tous lieux; et c'est avec

toute l'effusion de mon cœur de pasteur et de père que je vais appeler sur vos chefs et sur vous, sur vos camarades absents et sur vos familles, les grâces et les bénédictions du ciel!

STATUTS DES VOLONTAIRES FRANCS-TIREURS DE MAINE-ET-LOIRE.

Un corps franc, composé de gardes nationaux et de chasseurs de l'Anjou, est formé dans le but de s'opposer à l'invasion du département par des détachements isolés de Prussiens.

Les membres de ce corps franc s'engagent, sur l'honneur, à observer les statuts suivants :

Art. 1^{er}. Le corps sera divisé en compagnies de 50 membres placés sous le commandement d'un capitaine élu.

Art. 2. Les compagnies se subdiviseront en sections de dix hommes au maximum, placés sous la direction immédiate d'un chef choisi par les membres de chaque section.

Art. 3. En outre, dans chaque section sera élu un membre chargé des fonctions de trésorier et de vaguesmeestre.

Art. 4. Le conseil de discipline de la compagnie, présidé par le capitaine et composé des chefs et trésoriers de chaque section, aura pour mission : 1^o de décider l'aptitude et l'admission des personnes demandant à faire partie du corps; 2^o de juger les manquements à la discipline qui lui seront signalés par les chefs de section; 3^o d'apprécier les motifs d'exemption de service allégués par un membre; 4^o enfin, de prononcer la révocation des chefs et trésoriers de section, sur la demande motivée de six membres au moins de la section.

Art. 5. Les peines infligées par le conseil de discipline seront, suivant les circonstances : le blâme formulé devant le front de la section ou de la compagnie; l'exclusion des membres, et la dissolution des sections.

Art. 6. Le capitaine, sur l'avis du conseil de discipline, fixera le moment de l'entrée en campagne et du retour de la compagnie.

Il indiquera les munitions dont chaque membre devra être pourvu.

Art. 7. Chaque franc-tireur s'équipera et s'habillera à ses frais, en se conformant à l'uniforme adopté (képi et vareuse de la garde mobile, pantalon de velours à passe-poil rouge); il s'armera d'un fusil à son choix, mais qui devra être reconnu suffisant par le conseil de discipline.

Art. 8. L'entretien pendant la durée de la campagne demeurera à la charge de chacun au taux de deux francs par jour.

Art. 9. Pourront faire partie du corps de francs-tireurs en se subordonnant aux statuts ci-dessus et, en outre, aux obligations qui leur seraient imposées par les autorités militaires, les anciens sous-officiers et soldats dont l'équipement, l'armement et l'entretien seraient fournis par l'administration ou par voie de souscription.

Art. 10. Le corps ne sera définitivement constitué qu'après sa reconnaissance par l'autorité militaire, comme corps belligérant.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le bruit a couru que l'ennemi s'était emparé de plusieurs de nos pièces. Cette nouvelle est absolument fautive. L'ennemi ne nous a enlevé ni un canon ni une mitrailleuse.

Rochefort s'est adjoint Gustave Flourens pour organiser les barricades.

On en a commencé la construction, ou plutôt la pose, car ce sont des barricades mobiles.

Nous ne voulons pas les décrire, mais tous ceux qui les ont vues les ont trouvées terribles.

Elles sont armées d'engins spéciaux d'une invention récente et capables de faire repentir les agresseurs.

Rochefort est allé avec l'ingénieur en chef, visiter les points qu'il faut couvrir les premiers.

On affirme qu'un corps prussien assez considérable occupe plusieurs parties de la forêt de Saint-Germain, et qu'une sorte de quartier-général est établi à Conflans.

Au nord-est du département, on nous signale aussi l'apparition de quelques éclaireurs. D'après un bruit qu'on nous transmet, ils seraient entrés à Gisors.

Le chemin de fer de Gisors à Pont-de-l'Arche a interrompu son service depuis samedi.

Les Prussiens ont paru à Mantes jeudi. Ils ont été accueillis par des coups de fusils. Ils ont brûlé deux villages en signe de représailles. Revenus le vendredi, ils ont fusillé trois employés de la gare qui avaient tiré sur eux et ont imposé à la ville une contribution de 80,000 fr.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme - Paris.

Opérations de Banque et de Bourse.
Emissions, — souscriptions.
Négociations de toutes valeurs.
Participations aux emprunts publics.
Arbitrages permanents pour les porteurs de titres sans revenus. — Renseignements spéciaux à ce sujet. (239)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière de Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression,

congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (450)

Marché de Saumur du 24 septembre.

Froment (l'h.) 77 k. 15 84	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. . . 74 15 22	— luzerne 50	—
Seigle 75 11	Foin (charr.) 780	165
Orge 65 10	Luzerne —	780 157
Avoine 50 15	Paille —	780 70
Fèves 75 14 50	Amandes	50
Pois blancs . . 80 35	— cassées 50	—
— rouges . . . 80 35	Cire jaune . . .	50 150
Graine de lin. 70	— Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500) — à	—
Chenevis . . . 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	— à
— chenevis 50	Demi-couleur . .	— à
— de lin . . . 50	Brun	— à

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1869.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1869.	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1869.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869.	1 ^{re} id.	40 à 48
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1869.		36 à 42

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1869.		80 à 90
Champigny, 1869.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1869.		» à »
Varrains, 1869.		80 à 90
Bourgneil, 1869.	1 ^{re} qualité	95 à 110
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1869.		80 à 90
Chinon, 1869.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

L'ÉLECTEUR LIBRE
QUOTIDIEN

PARIS : Un an, 50 fr.; Six mois, 25 fr.; Trois mois, 13 fr. — DÉPARTEMENTS : Un an, 58 fr.; Six mois, 29 fr.; Trois mois, 15 fr.
Envoyer un mandat sur la Poste, à l'Administration du Journal, 15, rue Monsigny.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE EDOUARD ROSSIGNOL.

Les créanciers de la faillite du sieur Edouard Rossignol, marchand mercier et cordonnier, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter le samedi 1^{er} octobre prochain, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic.

Le Greffier du Tribunal, Ch. PIRON. (355)

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181)

A LOUER PRÉSENTMENT,

UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot. S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (359)

M. JOSEPH BRAULT, maçon, demeurant à la Fosse-de-Tigné, fait savoir au public, et notamment aux marchands et fournisseurs, qu'il ne paiera aucune des dettes qu'a pu ou pourra contracter LOUISE MARTIN, sa femme. (354)

BOULANGERIE A CÉDER

de suite,

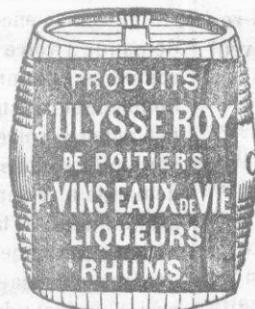
S'adresser au bureau du journal. Toutes facilités pour arrangement.

USINE A GAZ DE SAUMUR.

Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public que le traité passé entre l'administration de l'Usine et la compagnie des Mines de Blanzy, pour la vente du coke provenant de la distillation, prenant fin le 31 décembre prochain, il peut traiter dès aujourd'hui pour la vente du coke en gros à partir du 1^{er} janvier 1871.

Le Directeur de l'Usine à Gaz, A. FOUCHET. (358)

A CÉDER
MAGASIN DE MERCERIE, BROSSERIE ET JOUETS D'ENFANTS, A Saumur, rue Saint-Jean, n° 48. Pour traiter, s'adresser à M. Ch. BLANCHET. Bail à la volonté de l'acquéreur. Toutes facilités du propriétaire, M^{re} Olivier de Laleu. (316)



Quai de Linoges, 157, à Saumur.
RIELLANT, Dentiste.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(37^e ANNÉE).

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, etc.

Edition mensuelle, paraissant le 1^{er} de chaque mois : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Edition bi-mensuelle, paraissant le 16 de chaque mois : Paris. Départements. Avec gravures et texte 16 fr. — 18 fr. Avec patrons 15 fr. — 18 fr. Avec gravures, texte et patrons 20 fr. — 24 fr.

Edition hebdomadaire (*Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis*), paraissant tous les Samedis : Avec gravures, patrons et planches de travaux avec texte explicatif 28 fr. — 32 fr.

Pour l'édition mensuelle et pour les Editions bi-mensuelles, les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier. Pour l'édition hebdomadaire, les abonnements peuvent se faire par trimestre, au prix de 7 fr. 50 pour Paris et 8 fr. 50 pour les départements.

On s'abonne au JOURNAL DES DEMOISELLES en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le